

La taille des aires d'attraction des villes de Bourgogne-Franche-Comté influence leurs fonctions et la structure de leur emploi. Trois types de territoires se distinguent par l'importance de leurs activités tertiaires. Dijon possède une structure proche des plus grandes aires de province, avec des fonctions très spécifiques. Les autres aires de plus de 50 000 habitants abritent, elles, des activités tertiaires plus courantes. Parmi les petites aires éloignées des grandes villes, certaines se positionnent comme des relais de services pour les territoires environnants, avec des activités non marchandes plus implantées qu'ailleurs. D'autres petites aires sont très spécialisées et souvent en déficit d'emplois tertiaires. Quelques-unes hébergent cependant des activités tertiaires caractéristiques des plus grandes aires urbaines.

La structure de l'emploi des **aires d'attraction des villes** (AAV) est très fortement liée à leur taille. En Bourgogne-Franche-Comté, région rurale à l'orientation industrielle et agricole, aucune AAV n'atteint 500 000 habitants, et seules deux d'entre elles, Dijon et Besançon, comptent plus de 200 000 habitants. La région se structure ainsi autour de villes de petite taille à l'échelle de la province.

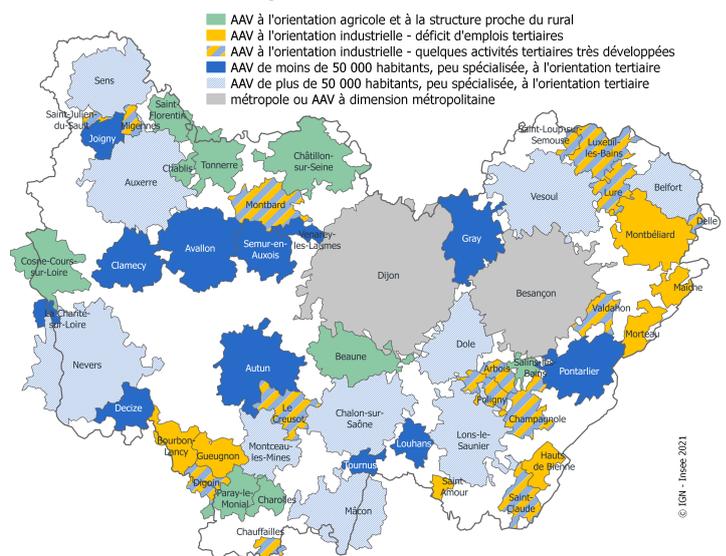
Les aires de plus de 50 000 habitants polarisent principalement les activités tertiaires. À l'inverse, dans celles de moins de 50 000 habitants, les activités plus typiques des **territoires ruraux** sont très implantées : le secteur agricole, la plupart des activités industrielles, l'action sociale et l'hébergement médico-social. Dans les autres régions de province, ces spécificités d'emploi au sein des AAV se manifestent à des seuils de population plus élevés, à partir de 200 000 habitants ► **figure 1**.

Des aires de plus de 50 000 habitants qui se ressemblent

En Bourgogne-Franche-Comté, les AAV de plus de 50 000 habitants ont une structure d'emploi généralement peu spécialisée. Elles se ressemblent. Les activités tertiaires, à la fois marchandes et non marchandes, y sont très implantées et diversifiées.

Seules l'aire de Montbéliard où 17 % des emplois sont dans l'industrie automobile, et celle de Beaune très agricole, font exception. Les activités tertiaires y sont moins présentes. À Montbéliard, elles sont même en déficit, avec moins de 25 emplois tertiaires pour 100 habitants, contre 30 en moyenne dans les plus grandes AAV de la région.

► 1. Six profils d'aires d'attraction des villes selon la structure de leur emploi



Source : Insee, recensement de la population 2017

Dijon : un profil d'emploi proche des plus grandes aires de province

Les activités des domaines scientifique ou technique, celles de la communication ou encore des finances et de l'immobilier sont généralement l'apanage des plus grandes AAV. Dans la région, elles

se concentrent toutefois à Dijon et sont ainsi moins présentes dans les autres aires de plus de 50 000 habitants. Cette situation confère à Dijon des fonctions similaires aux aires de province de plus de 500 000 habitants, dont la structure de l'emploi est relativement proche.

L'implantation de ces fonctions tertiaires très spécifiques y est bien plus marquée qu'à Besançon, pourtant ancienne capitale régionale. Le secteur de la recherche et du développement scientifique, par exemple, est trois fois plus présent à Dijon.

Un maillage de petites AAV, relais d'emplois tertiaires dans les territoires ruraux

En dehors de ces grandes aires, le territoire est maillé de petits bourgs-centres qui ont avant tout un rôle fonctionnel. L'emploi tertiaire, bien que peu diversifié, y est largement implanté. Éloignés des plus grandes aires urbaines, ces petites aires s'affirment comme des relais de services pour les territoires ruraux environnants.

Dans ces petites aires, la tertiarisation se traduit généralement par une présence relativement plus marquée du secteur non marchand. La Charité-sur-Loire est ainsi l'AAV de la région où le nombre d'emplois non marchands par habitant est le plus élevé. En parallèle, ces petites aires hébergent assez peu d'activités marchandes. Rares sont celles qui font exception. Parmi elles, Venarey-les-Laumes, où le transport représente 15 % de l'emploi, et Avallon, qui bénéficie de son statut de sous-préfecture et du tourisme, se distinguent. Grâce au tourisme, Avallon a développé l'hébergement et la restauration.

Certaines petites AAV industrielles développent aussi des fonctions tertiaires typiques des grandes aires

Certaines petites aires industrielles ont une économie qui s'appuie également sur quelques activités tertiaires. Celles-ci ont un profil d'emploi mixte, à la fois typique du rural et de l'urbain. Elles sont souvent spécialisées dans une activité industrielle rare.

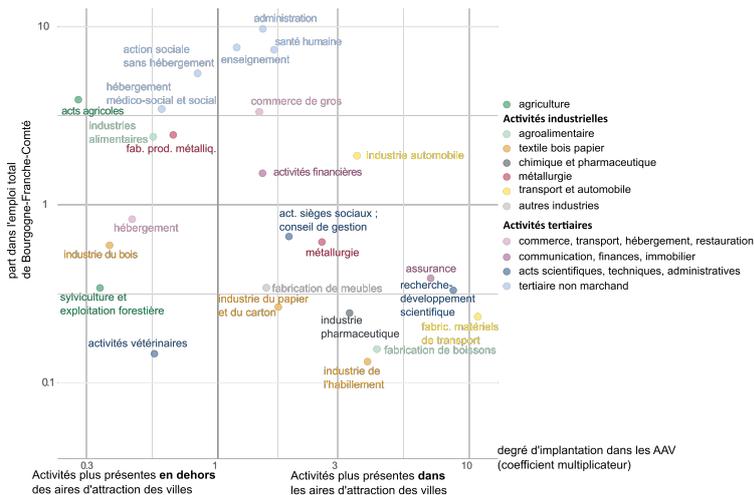
Les activités industrielles en province sont généralement implantées dans les zones rurales. En Bourgogne-Franche-Comté, elles sont plutôt implantées dans les petites AAV : l'industrie de l'habillement à Chauffailles, la fabrication de produits métalliques à Delle, ou encore la fabrication de meubles à Champagnole et à Saint-Loup-sur-Semouse.

Parallèlement, des activités tertiaires caractéristiques des très grandes aires de province sont également développées dans certaines petites AAV. À Delle, les activités financières sont ainsi six fois plus présentes que dans les autres aires de Bourgogne-Franche-Comté, et à Saint-Loup-sur-Semouse, les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion sont cinq fois plus implantées ► figure 2.

► Pour en savoir plus

- **Desnoyers C., Ville H.**, « Les aires d'attraction des villes en Bourgogne-Franche-Comté : des aires de petite taille et peu dynamiques démographiquement », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 111, novembre 2020.
- **Chassard M.**, « Emploi en Bourgogne-Franche-Comté, de grandes agglomérations dépendantes de la demande locale et de petits territoires spécialisés très exposés à la demande extérieure », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 77, octobre 2020.

► 2. Répartition des grands secteurs d'activité, selon leur degré d'implantation dans ou en dehors des aires d'attraction des villes



Lecture : en Bourgogne Franche-Comté, la métallurgie représente 0,6 % de l'emploi total. Elle est 2,8 fois plus implantée dans les aires d'attractions des villes qu'en dehors.

Source : Insee, recensement de la population 2017

Les autres petites AAV, souvent très spécifiques, à l'orientation agricole ou industrielle

Les autres AAV de moins de 50 000 habitants sont très spécialisées, et ont un tissu productif qui repose généralement sur quelques activités très développées.

Celles qui ont une orientation agricole, notamment localisées au nord-est d'Auxerre, ont une structure d'emploi plus proche des zones rurales que des autres aires de taille similaire en province. Elles sont peu tertiarisées, et les services présents sont typiques des territoires situés en dehors des AAV. L'action sociale y est ainsi surreprésentée, de même que les activités vétérinaires.

Les petites AAV de l'ouest de la Saône-et-Loire ou proches de la frontière suisse sont celles où le nombre d'emplois tertiaires par habitant est le plus faible. Leur économie repose largement sur une activité industrielle typiquement implantée dans les AAV. Dans la ville-centre de Bourbon-Lancy, 41 % des emplois s'exercent ainsi dans la fabrication de matériels de transports, dans celle de Gueugnon, plus d'un sur cinq s'exerce dans la métallurgie, et à Maïche, plus de 10 % s'exercent dans la filière horlogère. ●

Hélène Ville (Insee)

► Définitions

L'**aire d'attraction d'une ville (AAV)** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle de population et d'emploi et son aire d'influence mesurée par les déplacements domicile-travail (couronne). Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire.

Les **territoires ruraux** dans cette étude désignent les communes situées hors attraction des villes.

